

### Sécurité de la vieillesse

Une autre catégorie de personnes «massacrées» dans le Québec présentement est celle des handicapés. Ce groupe se compose de personnes des deux sexes et de tous les âges. Il y a des handicapés de naissance, et il y a ceux qui le sont devenus à la suite de maladie ou d'accidents. Peu importe à quel moment de leur vie le malheur a frappé, ces gens se heurtent à des problèmes. En plus d'avoir à souffrir de leur infirmité ou de leur incapacité, ils sont réduits, dans plusieurs cas, à la mendicité.

J'ai pris connaissance, entre autres, de deux cas assez pénibles. C'est celui de deux invalides, dont l'un a 45 ans et l'autre 52, et qui vivaient avec leurs mères, et étant donné que celles-ci étaient sans revenu, ces invalides s'étaient vu accorder une petite allocation d'invalidité. Mais voici qu'ils ont vu réduire cette allocation, le printemps dernier, parce que leurs mères de 70 ans, dans un cas, et de 72 dans l'autre, avaient vu augmenter leur pension de vieillesse. Monsieur le président, je trouve ridicule qu'un invalide de 52 ans ait pour tout moyen de subsistance ce qu'il peut obtenir de la pension de sa mère de 72 ans.

Voilà pourquoi j'ai présenté, en vertu du paragraphe (5) de l'article 75 du Règlement, une motion qui se lisait comme suit:

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne handicapée qui a atteint l'âge de 50 ans.»

Monsieur le président, l'adoption de cette motion pourrait apporter un peu de joie dans les familles éprouvées par la maladie. Il y a un moment, j'ai cité le cas de personnes invalides qui sont aux crochets de leurs parents, mais nous connaissons aussi les invalides qui sont aux crochets de leurs enfants.

En supposant qu'un père de famille de 60 ans soit invalide et touche une allocation sociale, et qu'il ait une ou deux filles qui ont un emploi, chaque fois que ses jeunes filles reçoivent une augmentation de salaire de \$5 par semaine, le père de famille se voit réduire son allocation d'autant.

Monsieur le président, dans la province de Québec, il se passe des choses étranges chaque fois que les libéraux reprennent le pouvoir.

Je citerai un autre cas. Il s'agit d'un chef de famille invalide, père de cinq enfants vivants. Un de ses enfants travaille, d'une façon permanente, à l'année, les quatre autres enfants fréquentent l'école. Parmi ces quatre-là, il y en a deux qui, à la suite des vacances de l'été, obtiennent un emploi. Alors, l'enquêteur s'amène à la maison, il fait perdre la pension d'invalidité au père de famille parce que, finalement, il a trois gars qui sont en mesure de faire vivre la famille.

De retour aux études, au mois de septembre, le plus vieux de ces gars-là, âgé de 20 ans, demande une bourse et un prêt. Et le ministère de l'Éducation avertit notre étudiant qu'il n'est pas admissible à la bourse et au prêt parce qu'il a travaillé durant l'été. Il a gagné \$750. Notre étudiant demande une révision en donnant les raisons pour lesquelles il est fauché: ... il a été forcé par le bureau de bien-être social de faire vivre ses parents. Le ministère de l'Éducation réfute ces arguments en disant que le ministère ne peut tenir le jeune homme responsable des sommes qu'il a données à ses parents.

Monsieur le président, pour refuser une pension à un père de famille, on tient compte de l'argent gagné par les enfants. Pour refuser à ce même enfant une bourse d'études et un prêt, on ne tient pas compte de l'argent qu'il donne à ses parents.

[M. Godin.]

Monsieur le président, c'est pour toutes ces raisons que je prétends qu'il conviendrait que l'âge d'admissibilité la pension de sécurité de la vieillesse soit abaissé à 50 ans pour les handicapés.

La production canadienne dépasse tous nos besoins, si bien que le gouvernement fait circuler des experts dans le monde entier à la recherche de marchés pour écouler nos surplus. Avant de chercher à l'étranger et de faire des cadeaux aux étrangers, monsieur le président, même si je ne m'oppose pas formellement à cela, je pense qu'il conviendrait que le gouvernement canadien songe d'abord au marché intérieur. Et à ce niveau-là, les handicapés et les personnes âgées de 60 ans ou plus pourraient nous aider à titre de consommateurs.

Monsieur le président, qu'on établisse des mesures assez généreuses pour toutes ces personnes, et l'effet ne sera pas long à se faire sentir. En définitive, si les consommateurs canadiens, quel que soit leur âge, quelle que soit leur situation sociale, ont des sous pour acheter et pour se procurer toutes les nécessités de la vie, l'économie canadienne ne s'en portera que mieux.

**M. Jean-Marie Boisvert (Drummond):** Monsieur le président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) nous propose un revenu minimum garanti. A mon avis, ce qu'il y a de garanti dans le revenu minimum garanti, c'est que le revenu est minimum. C'est un petit revenu, une pitance, pour permettre aux personnes âgées de «grignoter» le restant de leur vie.

Je dis, monsieur le président, qu'accorder un revenu minimum comme celui-là, c'est manifester de l'ingratitude envers les personnes âgées du pays, envers les bâtisseurs du pays, envers ceux qui ont fait du Canada le pays que l'on connaît aujourd'hui.

Selon moi, les députés, en particulier les ministériels, ne ressentent pas d'orgueil à présenter un bill comme celui-là. J'estime qu'il est honteux pour un pays riche comme le Canada, un pays où l'abondance règne en maîtresse. Il est honteux de considérer ainsi les personnes âgées du pays.

• (1530)

Monsieur le président, avec un revenu minimum de \$100 par mois, il ne faut pas partir en peur, car cela représente \$3 par jour. Peut-on vivre aujourd'hui avec \$3 par jour, étant donné le coût de la vie? Le comité sur les tendances des prix de l'alimentation étudie les raisons qui font que le coût de la vie augmente sans cesse. Ce comité essaie de déterminer pourquoi il en coûte si cher pour vivre. On dirait que le gouvernement n'est pas au courant qu'un tel comité siège et qu'il y a de l'inflation au Canada, à l'heure actuelle.

On lisait récemment dans *Le Consommateur*, qu'un poisson payé au pêcheur 17c. la livre était vendu \$1.70. Je dis, monsieur le président, que les personnes âgées, actuellement, sont à la diète de poisson, parce que c'est tout ce qu'elles peuvent acheter. On doit considérer l'augmentation effarante du coût de la vie.

D'autres aspects sont aussi à considérer car, pour dire comme Yvon Deschamps, des vieux, ça pense. On a l'impression, parce qu'ils sont à la retraite, que plus rien chez eux ne fonctionne. Ils continuent à avoir des aspirations, des ambitions, même s'ils sont à la retraite. Ils continuent à avoir des projets, des loisirs. Ils est impossible d'avoir des loisirs avec \$3 par jour, après avoir mangé et s'être vêtus. On jouera dans le salon.

**Une voix:** Il n'y en a pas de salon chez vous!